

Charte associative verviétoise

Déclaration d'adhésion

Cette charte, en travaillant avec l'ensemble du secteur associatif verviétois de manière transversale, a pour objectifs de structurer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif, d'asseoir des engagements de bonne gouvernance vis-à-vis des associations, de reconnaître le rôle particulier du monde associatif dans le développement et le fonctionnement démocratique de la société, de renforcer la dynamique de partenariat et de complémentarité entre la Commune et l'associatif, et cela dans la plus grande transparence.

La Charte a été conçue comme un texte fondateur qui pose les fondements de la collaboration entre la Ville de Verviers et les associations. Il énonce des principes généraux et des engagements visant à une meilleure cohérence et complémentarité.

L'élaboration d'une telle charte peut donc être la 1ère étape pour mettre en place des bonnes pratiques et des outils afin d'améliorer les relations entre la Ville et l'ensemble du secteur associatif et le travail associatif en général.

Pour que votre association soit signataire de la « Charte associative », vous devez remplir cette déclaration d'adhésion.

A joindre OBLIGATOIREMENT (uniquement pour les ASBL) :

- les statuts complets de l'association tels que publiés au Moniteur belge.

Dénomination et siège administratif de l'association

.....
Adresse
Téléphone
Mail :@.....
Site Web :
Personne de contact pour le suivi de la Charte :
.....
.....

Statut Juridique

(ASBL, association de fait...)

Objet social
(Club sportif, association culturelle, mouvement de jeunesse...)

Description des activités :

.....
.....
.....
.....

Coordonnées des personnes de références (Pour une demande d'adhésion valable, 2 personnes sont nécessaires) :

Personne de référence 1.....

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

N° de téléphone/Gsm : Courriel :@.....

Personne de référence 2.....

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

N° de téléphone/Gsm : Courriel :@.....

Motivations adhésion charte :

.....
.....
.....
.....
.....

Aux membres du Collège communal,

Nos signatures sont valables pour autant que l'article IV.A.2 ne soit pas applicable à notre association lors du dépôt du formulaire du service des sports relatif à l'octroi d'un subside de fonctionnement couvrant une saison sportive, nous permettant ainsi de justifier nos dépenses par des frais de fonctionnement et de personnel.

Nous déclarons adhérer à la Charte associative. À ce titre, nous reconnaissons avoir pris connaissance de ladite Charte.

Fait à

le .. / .. /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Personne de référence 1

Personne de référence 2

Ce document est à renvoyer ou à remettre au service des Sports

*Place du marché, 55 – 4800 Verviers
087/325.317
sports@verviers.be*

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont destinées uniquement aux membres du Comité de la Charte et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers.